



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 22 février 2016 à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 16 février 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICH, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

|                    |   |                        |
|--------------------|---|------------------------|
| Mme OTTAVY-SARROLA | à | Mme OTTAVY             |
| Mme BIANCAMARIA    | à | M. SBRAGGIA            |
| Mme FLAMENCOURT    | à | Mme MASSEI             |
| M. CAU             | à | Mme FELICIAGGI         |
| Mme BERNARD        | à | Mme FALCHI             |
| Mme SANNA          | à | M. FILONI              |
| M. KERVELLA        | à | Mme COSTA-NIVAGGIOLI   |
| Mme ZUCCARELLI     | à | Mme RUGGERI-ZANETTACCI |
| Mme VILLANOVA      | à | M. HABANI              |
| M. DELIPERI        | à | M. MARCANGELI          |
| Mme SIMONPIETRI    | à | M. LUCIANI             |

**Etaient absents :**

Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

|   |    |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice :           | 49 |
| Nombre de membres présents :              | 34 |
| Quorum :                                  | 25 |

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 22 février 2016

Délibération N°2016/50

**Programmation des expositions à l'Espace Diamant pour 2016.**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de ses missions de service public, l'Espace Diamant a pour vocation depuis son ouverture, la sensibilisation des publics à la création artistique et à l'art contemporain en favorisant l'accès de tous à l'art de notre temps.

La salle d'exposition située à l'étage de l'Espace Diamant assure ainsi la promotion des plasticiens et plus particulièrement de la création contemporaine en accueillant des manifestations professionnelles tout au long de l'année, qui sont toujours accompagnées d'actions de médiation (en particulier en direction des scolaires).

Un Comité technique des Arts Plastiques présidé par l'autorité municipale et composé d'élus, de représentants institutionnels et de personnalités qualifiées, a été constitué pour opérer une sélection parmi les propositions d'artistes émergents transmises à la Direction de la Culture après un appel à candidatures. Ce Comité garantit la qualité et la légitimité des propositions des artistes sélectionnés et plus particulièrement des jeunes artistes locaux.

Ces choix proposés déterminés selon des critères d'appréciation n'excluent aucune démarche et s'appuient sur la qualité et la pertinence des projets au regard des objectifs et de la mission de service public de ce lieu. Un programme d'exposition sera défini pour l'année 2016, les expositions retenues auront une durée maximum de 10 jours. Dans ce cadre la Ville prendra en charge le vernissage, le gardiennage, l'affiche, les cartons d'invitation ainsi que le coût des assurances de chaque exposition.

Depuis l'ouverture de la salle d'exposition de l'espace Diamant, la Ville a souhaité, dans le cadre de sa programmation annuelle, donner une place privilégiée aux deux structures régionales que sont le Fonds Régional d'Art Contemporain de Corse (FRAC Corse) et le Centre Méditerranéen de la Photographie (CMP) qui développent depuis de nombreuses années un travail de qualité soutenu par la CTC. Depuis 2010 pour le FRAC Corse et 2011 pour le CMP des partenariats ont été établis prévoyant l'accueil régulier d'expositions se déroulant sur deux mois. Une convention triennale est actuellement en cours avec le CMP (2014-2016) et il conviendra de renouveler la convention entre le FRAC Corse et la Ville pour la période 2016-2018.

Enfin, dans l'objectif de créer des passerelles entre le musée Fesch - Palais des Beaux Arts et l'Espace Diamant, il est également proposé d'accueillir des expositions originales et temporaires, chaque fois que cela apparaîtra pertinent.

Par ailleurs la ville d'Ajaccio souhaite donner une vision large de ce qui fait la dynamique et la diversité des expressions plastiques d'aujourd'hui.

Ainsi à côté de la programmation municipale d'artistes émergents, la salle est ouverte aux artistes confirmés et reconnus, qui souhaiteront y organiser une exposition.

Pour cela elle propose la location de la salle d'exposition sur la base des tarifs établis conformément à la délibération n° 2014/227 du 28 juillet 2014 portant sur les tarifications applicables aux locations de l'Espace Diamant, pour la durée choisie par l'exposant.

Grâce à la mise en place de ce fonctionnement de la salle d'exposition de l'Espace Diamant, le public pourra s'initier à l'art de notre temps en découvrant un plus grand nombre d'artistes qui explorent les divers courants de l'art contemporain.

Pour les locations de l'espace, la ville d'Ajaccio mettra à disposition la salle d'une surface de 200 m<sup>2</sup> (cette salle placée sous alarme est équipée d'une vidéosurveillance en soirée ; durant la journée le gardiennage est assuré par la ville). La présence de l'artiste est cependant souhaitée.

Sous réserve des crédits disponibles une plaquette annuelle annonçant l'ensemble des propositions sera éditée.

Les crédits afférents à cette programmation seront proposés à l'inscription du BP 2016 au chapitre 11, fonction 33, article 6233.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

- D'adopter la programmation 2016 des expositions à l'Espace Diamant qui prévoit :
  - o d'exposer des artistes émergents retenus lors d'une sélection dans le cadre de la programmation municipale,
  - o de poursuivre les partenariats avec le FRAC Corse, le CMP et le musée Fesch,
  - o de proposer la location de la salle d'exposition pour les artistes confirmés et reconnus, sur la base des tarifs établis conformément à la délibération n° 2014/227 du 28 juillet 2014 portant sur les tarifications applicables aux locations de l'Espace Diamant.
- D'autoriser Le Député - maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats et conventions relatifs à l'ensemble de cette proposition.
- D'autoriser Le Député - maire à solliciter auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, et/ ou d'autres institutions les subventions relatives à cette programmation

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du vendredi 19 février 2016,  
Considérant qu'il convient d'arrêter la programmation 2016 des expositions devant être présentées à l'Espace Diamant

#### **ADOPTE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La programmation 2016 des expositions à l'Espace Diamant qui prévoit :

- d'exposer des artistes émergents retenus lors d'une sélection dans le cadre de la programmation municipale,
- de poursuivre les partenariats avec le FRAC Corse, le CMP et le musée Fesch,
- de proposer la location de la salle d'exposition pour les artistes confirmés et reconnus, sur la base des tarifs établis conformément à la délibération n° 2014/227 du 28 juillet 2014 portant sur les tarifications applicables aux locations de l'Espace Diamant.

#### **AUTORISE Monsieur le Député-maire**

A engager toutes procédures et à signer tous documents (Conventions, engagement de dépenses...) relatifs à cette programmation.

A solliciter les subventions relatives à ce programme municipal, aux différents partenaires institutionnels.

**DIT**

Que les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation seront proposés à l'inscription au BP 2016 au Chapitre 11, fonction 33, article 6233.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160222-2016\_50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2016

Publication : 25/02/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

